

# Conseil municipal

## Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Liste des délibérations affichée et publiée le 7 octobre 2022

Délibérations publiées le 4 octobre 2022



Département de la Creuse	RÉPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité
Le 29 septembre 2022 Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.	
Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23
Etaient présents	Michel MOINE, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Céline COLLET-DUFAYS, Bernard ROUGIER, Marie-Françoise HAYEZ, Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Annick BAUCULAT, Jacques MOUTARDE, Jean-Pierre LANNET, Johan PICOUT, Dominique AUPETIT, Jean-Pierre PERRIER, Emmanuelle LELEU, Elodie MALHOMME, Jean-Luc LEGER, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration	Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH, Gulkiz DEMIR à Isabelle DUGAUD, Mireille LEJUS à Thierry ROGER, Romain COUEIGNAS à Johan PICOUT, Michel GOMY à Jean-Luc LEGER
Absents excusés	
Absents	

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2022
3. Rapport 2021 sur la présentation et la qualité du service
  - a) Eau
  - b) Assainissement
4. Convention Météo France
5. Convention de fournitures des repas des écoles municipales
6. Campagne de soutien pour la gestion des populations de chats errants
7. Organisation Marché de Noël
8. Délégation du Maire
9. Amendes de police
10. Tarifs restauration scolaire
11. Demandes de subvention

a) Travaux Haut Grande Rue

b) Cinéma

12. Ligne de trésorerie

13. Mise à jour Tableau des emplois

14. Désignation d'un correspondant défense

15. Questions et informations diverses

### Préalable

- ✓ Ouverture de la séance du conseil municipal par Michel Moine, Maire à 19h00.
- ✓ Appel des conseillers municipaux.
- ✓ Une minute de silence est respectée par le Conseil Municipal en hommage à :
  - Monsieur Henri-Henri BOS, Maire d'Aubusson de 1995 à 2001
  - Monsieur Alain BATTUT, Commerçant d'Aubusson
- ✓ Intervention de Michel MOINE jointe ci-après

Mes chers collègues,

Avant de commencer l'examen de notre ordre du jour de ce Conseil de rentrée, je vous remercie d'avoir une pensée pour Pierre-Henri Bos, récemment disparu, qui fût maire d'Aubusson de 1995 à 2001, et auparavant le dirigeant emblématique de l'entreprise Dito Sama. On lui doit sans nul doute la pérennité de l'entreprise à Aubusson, dont chacun connaît toute l'importance.

Une pensée également pour Alain Battut, un pâtissier de grand talent, qui lui aussi s'en est allé, bien trop tôt, qui manque à sa famille, à ses amis et à Aubusson. Il était un ardent défenseur de la gastronomie creusoise en général, et tout particulièrement du gâteau Le Creusois, qui est l'un de nos ambassadeurs les plus appréciés.

Nous allons respecter une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie !

Mes chers collègues,

Il n'est pas excessif de dire que nous avons connu un été qui a mêlé satisfactions et inquiétudes.

Satisfaction de la fréquentation touristique et de ses impacts économiques auprès des commerçants de centre-ville, des hébergeurs et des restaurateurs, même si ces derniers n'ont pas toujours pu recruter le personnel nécessaire. Aubusson est une petite ville qui plaît à ses visiteurs, où ces derniers prennent plaisir à déambuler, à visiter les expositions, à participer à l'offre culturelle. Je salue le Festival Précaire, qui a tenu toutes ses promesses, ainsi que les propositions de la Scène Nationale en juillet. J'en suis particulièrement heureux, car je regrettais depuis de nombreuses années que ce joyau aubussonnais reste inconnu de nos visiteurs, pour cause de longue fermeture estivale. Ce n'est désormais plus le cas, et c'est le sens de notre participation financière au budget de la Scène Nationale. J'en remercie Christine Mallard, sa directrice.

Je suis toujours satisfait quand les nouvelles qui remontent du tissu commerçant de notre centre-ville, qui en est le cœur battant, sont bonnes. La municipalité a toujours soutenu le commerce et les commerçants. Ceux-ci méritent ce soutien, et je veux saluer le travail d'animation cet été de leur association, qui a fait renaître la traditionnelle braderie de la mi-août, qui a connu un grand succès. Félicitation au Président de l'association, Jonathan Cavalière, qui ne manque pas de projets à venir, à commencer par le prochain défilé de mode, et qui bénéficie

de toute la bienveillance de Mireille Lejus, maire-adjointe en charge du commerce. Oui, je le redis, les commerçants méritent notre soutien, et mieux encore, notre respect. Que serait notre artère centrale, si la dynamique venait à faiblir ? Oui, les commerçants aubussonnais méritent autre chose que les misérables manigances parasites et malveillantes de certains, (qui ne fréquentent d'ailleurs jamais les boutiques), et qui sous couvert de s'attaquer aux décisions unanimes du conseil municipal de soutien au commerce local, ne tiennent aucun compte des risques qu'ils lui font courir.

Mes félicitations également aux initiatives du comité des fêtes, à son président et à son équipe de bénévoles, qui ont ponctué l'été, de défilé de voitures anciennes aux brocantes qui ont rassemblé un large public. Je sais que là aussi les projets ne manquent pas pour l'année qui vient. Nous évoquerons d'ailleurs un de ces prochain rendez-vous durant ce conseil.

Qu'il me soit permis également d'évoquer les expositions estivales organisées par notre collègue Marie-Françoise Hayez, qui se sont succédées à un rythme rapide, grâce à son implication personnelle, dont je lui suis reconnaissant. L'offre globale a été très riche cet été, que ce soit celle proposée par la Cité de la tapisserie, ou encore par la manufacture Saint Jean. Je n'oublie pas l'ouverture de la manufacture Braquenié, avec une présentation repensée, et la contribution essentielle des élus, Jacky Moutarde et Thierry Roger, dans leur propre rôle, et tous ceux qui ont assuré l'accueil de près de 600 personnes en deux jours. Un grand remerciement à nos agents, qui se sont particulièrement investis dans la préparation de cet évènement.

Une commune c'est un échelon de proximité et de solidarité.

A ce titre, nous ne pouvons que nous satisfaire de la réussite totale des patates solidaires. Environ 6 tonnes de ce tubercule universel ont été récoltées et distribuées aux Restos du cœur, à l'Adapei et au centre hospitalier d'Aubusson, avec la participation active des bénéficiaires aux différentes phases de récolte.

Des pistes de travail s'ouvrent pour d'autres légumes l'année prochaine.

Je veux souligner l'implication des élus dans ce beau projet, Céline Collet-Dufaÿs, Nadine Hagenbach, Marie-Françoise Hayez, Isabelle Dugaud, qui ont été têtes pensantes et chevilles ouvrières de l'opération. Mais qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement celui sans qui, et sans son matériel, tout cela n'aurait pas pu se faire aussi naturellement, je veux parler bien sûr de Bernard Rougier, de son petit gris, de sa planteuse et de son arracheuse de pommes de

terre. C'est bien de solidarité concrète dont il est question dans cette opération, qui nourrit autant les corps que les esprits. Nous avons pu le vérifier sur le terrain, avec toutes celles et tous ceux qui ont contribué au ramassage, et avec lesquels nous avons passé de formidables moments de fraternité, autour, il faut bien le dire aussi, d'un petit casse-croute vecteur de convivialité.

Je veux aussi évoquer les importants travaux que supervise Stéphane Ducourtioux. Ceux de rénovation d'une partie conséquente de notre réseau d'eau potable, route de Limoges et avenue de la République. Après une interruption estivale destinée à favoriser la circulation en période touristique, ceux –ci ont repris au retour des vacances.

Egalement le chantier, attendu, du haut de la grande rue a démarré au même moment. Il manifeste la forte volonté politique de la municipalité d'assurer la dynamique commerçante de cette partie de la ville. Il relève d'une démarche tangible de concertation, avec les commerçants concernés, qui ont participé nombreux à la réunion que nous leur propositions. Ils ont pu choisir, parmi les 7 scénarios d'aménagement possible, celui qui leur semble le plus pertinent. 22 places de parking, sur les 24 existantes sont conservées, alors même que le nouveau tracé fait la part plus belle à la circulation piétonne et à la possibilité d'aménager des terrasses pérennes pour les cafés et restaurants. Je remercie vivement notre directeur des services techniques pour l'important travail de projection et de prospective auquel il s'est livré, et désormais pour le suivi du travail des entreprises intervenantes. Nous profiterons de ce chantier pour faciliter l'accès aux commerces, et encourager ce qu'on appelle les circulations douces, notamment à bicyclette, en permettant aux cyclistes de remonter la rue des Déportés Politiques et la Grande Rue à contresens, de façon licite, notamment grâce au fait que tout l'axe sera à terme classé en zone 30.

Enfin, pour conclure provisoirement sur les satisfactions, et sans prétendre à l'exhaustivité, je me dois de revenir sur l'honneur que nous avons eu de recevoir, pour la 2<sup>e</sup> fois de l'année, la visite du Président de la République, accompagné de son épouse, de madame la Ministre de la Culture, de monsieur le Président du Mobilier National et de Stéphane Bern. Je dis bien l'honneur. Le Président est venu saluer le savoir-faire multiséculaire de nos lissiers à l'occasion de la tombée de métier de l'une des dernières pièces de la tenture Tolkien. Ce faisant, il a attiré la lumière sur notre ville, sur la tapisserie d'Aubusson, sur le dynamisme de ce secteur d'activité, et sur l'importance pour la filière de la Cité Internationale de la Tapisserie que j'ai créé aux cotés de Jean-Jacques Lozach, à l'époque Président

du Conseil Général. Il s'est passé beaucoup de choses depuis ce 10 juillet 2016, alors que nous accueillions François Hollande, Président de la République pour son inauguration. C'est un bienfait pour Aubusson, et pour la Creuse toute entière.

Cependant, le temps est aussi à l'inquiétude. Comme pour tous les Français, nous voyons s'envoler le prix de l'énergie, vis-à-vis duquel aucun bouclier ne protège les collectivités. Pour ce qui nous concerne, nous estimons à au moins 150.000€ le surcoût dont nous devons nous acquitter pour le chauffage, l'éclairage public et celui des bâtiments. Peut-être même sommes-nous loin du compte. Alors que nos consommations ont baissé, par effet des mesures d'économies prises depuis quelques années, celles-ci sont dévorées par l'augmentation des tarifs. Mais il n'était pas question pour nous de retarder exagérément la mise en route du chauffage de nos écoles. Il est cependant certain que nos prochains efforts d'investissement devront porter sur l'isolation thermique de nos bâtiments recevant du public. Je ne m'interdis pas non plus d'avancer sur la production d'énergie photovoltaïque municipale, et d'afficher de réelles ambitions dans ce domaine. Nous nous pencherons également sur l'usage de nos bâtiments publics. Doit-on conserver par exemple deux immeubles distincts pour l'école maternelle, alors qu'un seul pourrait suffire ?

Mes chers collègues, les efforts qui nous attendent seront longs et peut-être pénibles. Nous devons les envisager sans défaillir, de manière très proactive, et ne pas nous contenter de l'illusion d'un avenir radieux et de lendemains qui chantent.

A Aubusson, nous savons concerter, prendre des décisions, et les expliquer. Car là est l'intérêt de notre ville et de nos concitoyens.

Il me revient régulièrement qu'Aubusson est une ville qui change et une ville qui bouge. Une ville où on aime vivre. Une ville qu'on aime fréquenter. Il nous appartient qu'elle le reste. C'est notre responsabilité collective. C'est l'ambition de l'équipe municipale.

Je vous remercie de votre attention.

**1**

**Objet :** Désignation d'un secrétaire de séance  
**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Johan PICOUT

**2**

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la précédente séance  
**Rapporteur :** Monsieur le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 juin 2022.

Le procès-verbal du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

*Abstentions : Johan PICOUT, Romain Coueignas, Elodie MALHOMME absents le 16 juin 2022.*

**3**

**Objet :** Rapport 2021 sur la présentation et la qualité du service eau et assainissement  
**Rapporteur :** Stéphane DUCOURTIOUX

Au préalable, une présentation des rapports du délégataire est faite par le concessionnaire comme dit lors du conseil municipal du 16 juin 2022.

Sont présents, Monsieur Thibaud Forestier et Monsieur Fabien Mestat.

#### **a) RPQS Eau**

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public. Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. Il est codifié à l'article L 2224-5 du CGCT.

Le Rapporteur présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le rapport RPQS et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention conclue entre la société Véolia et la commune pour la gestion du service public d'eau potable,

Vu le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

**DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

**DIT** que l'ensemble des documents sont mis à disposition du public en Mairie, conformément aux conditions précisées à l'article L.1411-13 du CGCT.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Catherine Debaenst** demande s'il y existe encore des branchements au plomb.

**Fabien Mestat** précise qu'il en reste quelques-uns situés entre le réseau de la commune et des habitations fermées et non habitées.

**Jean-Luc Léger** fait un retour sur l'Assemblée générale de l'**AMAC** et plus particulièrement sur les deux tables rondes qui se sont tenues sur les sujets de l'insuffisance de médecins et de l'eau. Sur ce dernier sujet, Jean-Luc Léger demande quelle est la position de la commune sur les schémas proposés.

**Stéphane Ducourtioux** répond qu'aucune position n'a été prise pour le moment.

**Michel Moine** précise que la commune d'Aubusson n'est membre d'aucun syndicat et qu'à ce titre, il ne faut pas venir perturber les réflexions en cours.

#### **b) RPQS Assainissement**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'assainissement collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public. Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. Il est codifié à l'article L 2224-5 du CGCT.

Le Rapporteur présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le rapport RPQS et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la convention conclue entre la société Véolia et la commune pour la gestion du service public d'assainissement collectif,

Vu le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

**DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

**DIT** que l'ensemble des documents sont mis à disposition du public en Mairie, conformément aux conditions précisées à l'article L.1411-13 du CGCT.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Elodie Malhomme** demande si tous les immeubles de la Grande Rue sont connectés au réseau collectif et si des réseaux vont toujours au ruisseau.

**Fabien Mestat** répond que oui. Il existe encore des réseaux unitaires, qui collectent ensemble le réseau d'assainissement et le réseau fluvial. Cela demande des investissements lourds, en cours de réalisation, pour les séparer.

**Stéphane Ducourtioux** précise que les réseaux d'assainissement vont bien à la station d'épuration. Ce sont les pluviales qui vont également à la station d'épuration qui gère l'ensemble des réseaux puisqu'il n'y a pas de tri en amont. Ce fait remet en cause l'efficacité la station.

**Michel Moine** dit que l'on peut regretter, qu'il n'y ait pas eu la mise en œuvre de réseaux séparatifs au moment de la réalisation des travaux de la Grande Rue, il y a plusieurs années. Le réseau séparatif en cours devra être raccordé, dans l'avenir, à un réseau séparatif à prévoir sur l'autre partie de la Grande Rue, pour éviter l'acheminement des pluviales vers la station d'épuration.

Les études préalables sont très importantes pour anticiper des budgets travaux conséquents. De même, il n'était pas envisageable de faire des travaux sur une chaussée en bon état.

**Elodie Malhomme** demande des explications sur la nouvelle taxe d'assainissement, d'environ 50€, apparue sur les factures 2022.

**Stéphane Ducourtioux** répond que cette taxe a été votée en conseil municipal en 2021. C'est une part fixe pour faire face aux travaux d'investissement à venir et qui constitue un prérequis pour l'Agence de l'eau, principal financeur des travaux engagés.

**Jean-Luc Léger** demande à quoi correspond l'indicateur 34 évoqué précédemment et qui semble être un point noir.

**Thibaut Forestier** explique que cet indicateur ramène le nombre de points noirs pour 100 km de réseau. Dans ce cas, pour 40 km de réseau, la commune possède dix points noirs où le délégataire doit intervenir fréquemment avec l'hydrocureur pour déboucher.

Un récapitulatif de l'ensemble des indicateurs se trouve page 22 du RPQS.

**Catherine Debaenst** note que, page 17, la commune est identifiée comme pollueur et que les indicateurs du document RPQS indiquent des résultats non conformes.

**Thibaut Forestier** dit que les résultats sont cependant conformes. La police de l'eau va être interrogée sur ce point. Une réponse sera apportée au prochain conseil municipal. L'explication pourrait être dans le fait que l'Agence de l'eau n'ait pas encore rendu son avis.

**Michel Moine** apporte des explications sur la gestion des boues à Jean-Luc Léger et Catherine Debaenst.

De façon globale, l'épandage des boues se fait quand la plateforme d'accueil est pleine. D'une année sur l'autre, les tonnages sont différents. Quant à la gestion des boues de Crocq, elle porte sur un volume faible, d'environ 80 m<sup>3</sup>.

**Jean-Luc Léger** précise qu'il ne vote ni contre ni ne s'abstient pour ce vote car il fait confiance aux explications données, notamment sur l'avis de l'Agence de l'eau à venir.

**Michel Moine** remercie l'entreprise qui est venue présenter le rapport du délégataire et particulièrement Monsieur Forestier et Monsieur Mestat. La commune est satisfaite de leur réactivité dans des situations d'urgence et le Maire salue la qualité de cette collaboration.

**4**

**Objet :** CONVENTION METEO FRANCE

**Rapporteur :** Céline COLLET-DUFAYS

Le Rapporteur rappelle que Météo-France dispose d'une station automatique implantée derrière le hall polyvalent. Une convention signée le 17 janvier 2014 régit cette implantation et arrivera à expiration le 31 décembre 2022.

Météo France propose à la Commune d'Aubusson de prolonger ladite convention sur des bases identiques, à savoir :

- Un loyer annuel net de 200 € (hors TVA) ;
- La prestation d'entretien par la commune comprise dans le loyer ;
- Durée consentie pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois au maximum.

**VU** l'exposé du rapporteur ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet de convention entre Météo France et la Ville d'AUBUSSON ;

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition, au profit de Météo France, d'un terrain d'une superficie de 65m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AV 30 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention avec Météo France relative à la station météorologique automatique d'Aubusson et à honorer les engagements qu'elle comporte ;

**AUTORISE**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Le rapporteur rappelle que la commune d'Aubusson ne dispose plus des infrastructures nécessaires à la production des repas pour les élèves et les personnes des écoles.

Afin de permettre le maintien du service de restauration au profit des écoles d'Aubusson et dans un souhait commun de valorisation du territoire et de mutualisation des moyens, les deux collectivités ont signé une convention de fourniture des repas en août 2018. Cette dernière définissait les modalités d'organisation du service de restauration et précisait les engagements de chacune pour fournir 190 repas par jour.

La cuisine centrale a été mise en service en septembre 2018.

La convention actuelle est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il s'agit de la renouveler pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Le rapporteur indique que les tarifs sont revalorisés. Ils sont fixés à 2,64 € par repas pour les élèves contre 2,56 € et à 3,42 € par repas pour les adultes contre 3,32 € en 2018.

Le projet de convention a été validé en conseil d'administration de la cité scolaire Eugène Jamot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention présenté,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de renouvellement de la convention de fournitures des repas des écoles municipales pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Elodie Malhomme** demande si des réflexions sont engagées (connaissance des volumes de denrées alimentaires non consommées, fabrication des repas avec des produits locaux, valorisation des circuits courts, place du bio...) afin de faire en sorte que les enfants mangent bien.

**Michel Moine** précise que la commune n'est pas seulement cliente de la Région. Il y a un vrai partenariat dans la mise en œuvre de la convention entre les deux collectivités et un agent communal participe à l'élaboration des repas avec l'équipe de la cité scolaire.

**Marie-Françoise Hayez** informe des travaux menés par le conseil départemental pour mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial pour la Creuse, et notamment le déploiement d'un site dédié pour les agriculteurs et les marchands de viande.

Concernant la réduction des déchets, une commission se réunit tous les 15 jours à la cité scolaire à laquelle sont associées les infirmières pour assurer le choix des repas et leur équilibre.

Cette commission travaille aussi sur le respect de la loi qui impose 50 % de produits locaux, objectif difficile à atteindre en Creuse.

**Catherine Debaenst** demande qui paie le personnel.

**Michel Moine** répond que la charge financière du personnel incombe à la Région pour leur personnel et à la commune pour le personnel municipal mis à disposition.

L'augmentation des tarifs liée à cette convention est modeste dans le contexte économique actuel.

<b>6</b>	<b>Objet :</b> CAMPAGNE DE SOUTIEN POUR LA GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS
	<b>Rapporteur :</b> Céline COLLET-DUFAYS

Le rapporteur rappelle que la commune est engagée dans une démarche de régulation des chats errants et a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis qui est arrivée à échéance.

La convention 2021 prévoyait la stérilisation de 20 chats pour un montant prévisionnel de 700 € en reste à charge de la commune.

La dépense réelle pour la collectivité a été de 782 € pour l'exercice 2021.

La Fondation 30 Millions d'amis propose une nouvelle convention dans laquelle la commune d'Aubusson s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Pour 2022, les tarifs demandés aux vétérinaires sont les suivants :

- 80 € TTC pour une ovariectomie +puce électronique-CAD (soit 40 € à la charge de la commune)
- 60 € TTC pour une castration + puce électronique-CAD (soit 30 € à la charge de la commune)

Dans le cadre de la politique municipale relative à la présence des chats dans la ville, la commune propose de renouveler le dispositif chaque année jusqu'en 2026. L'intervention sera limitée à une campagne par an, représentant la stérilisation d'environ une vingtaine de chats.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la réalisation d'une campagne annuelle de stérilisation d'une vingtaine de chats ;

**SOLLICITE** le soutien financier de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal chaque année.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

Stéphane Ducourtioux rappelle que 42 chats ont été stérilisés en 2021.

Michel Moine précise que la commune est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années qui consiste à capturer les chats pour être stérilisés. Ils sont ensuite relâchés sur le lieu de capture.

<b>7</b>	<b>Objet :</b> Marché de Noël
	<b>Rapporteur :</b> Thierry ROGER

Le rapporteur expose que par délibération du 19 décembre 2020, le conseil municipal a créé un marché communal qui a lieu le 23 décembre de chaque année dit « marché de Noël » dans le

centre-ville d'Aubusson dont l'organisation est confiée à l'Office de Tourisme Intercommunal avec le soutien du comité des fêtes.

Ce marché participe à l'attractivité de la commune en accueillant de nombreux exposants et en proposant des animations.

La commune souhaite confier l'organisation du marché de Noël au comité des fêtes. Afin de formaliser le partenariat technique et financier avec l'association, il y a lieu de prévoir une convention.

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**CONFIE** l'organisation du marché du 23 décembre, dénommé marché de Noël, au comité des fêtes.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le comité des fêtes pour la mise en place du marché annuel du 23 décembre.

*Johan PICOUT, Jean-Pierre PERRIER, Jean-Pierre LANNET ne participent pas au vote.*

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Michel Moine** précise qu'après discussions avec son président, l'Office de Tourisme Intercommunal ne souhaite pas persévérer dans l'organisation de cette manifestation tout comme le salon du miel et le salon du livre ancien.

Le comité des fêtes a montré sa capacité à organiser des événements d'envergure. Il a une compétence sur l'ensemble de la commune pour des manifestations diverses et variées comme les vides greniers par exemple.

**Catherine Debaenst** demande qui percevra les droits de place.

**Michel Moine** répond que les droits de place des exposants seront versés au comité des fêtes, à charge pour lui de trouver les exposants et de les placer.

**Elodie Malhomme** aurait souhaité prendre connaissance de la convention ou tout au moins son contenu (nombre d'exposants attendus, lieu du marché de Noël, bourse du travail, mode de fonctionnement avec les travaux en cours).

**Michel Moine** répond que la convention va prévoir les relations entre la commune et le comité des fêtes sur l'organisation du marché de Noël et que son étendue dépend du nombre de commerçants ambulants attendus. La bourse du travail est plutôt réservée aux artisans d'art.

<b>8</b>	<b>Objet :</b>	<b>DELEGATION DU MAIRE</b>
	<b>Rapporteur</b>	<b>Michel MOINE</b>

Le rapporteur rappelle que le conseil municipal lui a accordé certaines délégations par délibération n°2020-36 du 20 septembre 2020 et notamment, dans son article 2, la possibilité de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;* »

Il est fait référence au seuil correspondant aux marchés dit adaptés. Or le seuil de ces marchés évolue régulièrement (aujourd'hui il est de 215 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 382 000 € H.T pour les travaux).

Monsieur le Maire propose de prévoir un seuil pour les travaux et les fournitures et services.

Vu la délibération du conseil municipal numéro 2020-36 du 20 septembre 2020 relative aux délégations du conseil Municipal au Maire, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** le seuil maximum, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à 215 000 € pour les fournitures et services et 215 000 € pour les travaux.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

<b>9</b>	<b>Objet :</b> <b>Rapporteur</b>	<b>Amendes de police</b> <b>Michel MOINE</b>
----------	-------------------------------------	---

Le rapporteur expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Par courrier en date du 25 juillet 2022, le Conseil Départemental a informé la commune, que, pour 2021, il a attribué une subvention de 601,72 € au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur Le Maire propose de solliciter cette subvention pour l'opération suivante : Amélioration de la signalétique routière pour la sécurité des usagers.

La somme serait utilisée pour l'acquisition d'un radar pédagogique rue Chateaufavier pour un montant de 2 476,10 € HT €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** d'acquérir un radar pédagogique pour améliorer la sécurité des usagers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour un montant de **601,72 €** auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Stéphane Ducourtioux** informe que le radar pédagogique rue Chateaufavier donne des statistiques. Environ 2500 véhicules par jour empruntent cette rue. 25 % inférieur à 20 km/h, 64 % entre 20 et 30 km/h, 9 % entre 30 et 40 km/h, 0,46% entre 40 et 50 km/h et 0,06 % plus de 50 km/h.

**Michel Moine** souligne que ces chiffres précis montrent que les automobilistes respectent globalement la vitesse.

**Catherine Debaenst** propose de le déplacer plus bas dans la descente de la rue.

Le rapporteur rappelle que le conseil municipal a décidé la mise en place lors de sa séance du 8 juillet 2021 le plan cantine à 1 € pour accentuer un soutien financier aux plus démunis et prendre en compte les catégories socio-professionnelles les moins aidées.

Il est rappelé pour mémoire, les tarifs votés :

	Maternelle		Primaire	
	Aubusson	Hors Aubusson	Aubusson	Hors Aubusson
QF 1 : 0 à 700	0,85	0,94	0,85	0,94
QF 2 : 701 à 950	Proposition de fusion	0,90	0,90	0,99
QF 3 : 951 à 1200		0,90	0,90	0,99
QF 4 : 1201 à 1500	2,42	2,66	3,64	4,63
QF 5 : > 1501	3,07	3,38	4,01	5,09
Occasionnels et Adultes extérieurs	6,00 €			
Personnels enseignants/Atsems/Stagiaires	Suivant convention du 18 avril 2018 avec la Région Nouvelle Aquitaine			

Le rapporteur propose de revoir les tarifs pour :

- harmoniser les tarifs entre l'école maternelle et l'école primaire
- accentuer l'effort financier pour les bénéficiaires de la tranche 4
- prendre en compte l'augmentation du prix du repas liée à la nouvelle convention pour la fabrication des repas pour les écoles municipales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs proposés n'excèdent pas le coût réel rendu aux usagers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**MODIFIE** les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

Bénéficiaires	Maternelle		Primaire	
	Aubusson	Hors Aubusson	Aubusson	Hors Aubusson
QF 1: de 0 à 700	0,99 €	0,99 €	0,99 €	0,99 €
QF 2: de 701 à 1200	0,99 €	0,99 €	0,99 €	0,99 €
QF 3: de 1201 à 1500	0,99 €	2,79 €	0,99 €	4,63 €
QF 4: < 1501	3,22 €	3,55 €	4,01 €	5,09 €
Occasionnels et adultes extérieurs	6,00 €			
Personnel enseignant Personnel des écoles Stagiaires	Suivant convention avec la Région Nouvelle Aquitaine délibérée le 29 septembre 2022.			
<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>		<b>Abstentions : 0</b>	

## Intervention de Marie-Françoise Hayez

« Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Vous avez tous remarqué que les conditions économiques de notre pays ne sont pas au beau fixe pour tout le monde. Les économistes experts de la Banque de France, qui ne font pas parti des plus alarmistes, nous prédisent une augmentation du chômage pour revenir à la situation de 2020 (avec plus de 8%), une inflation importante (une moyenne de 7 % en Europe et 5,6 % en France, une croissance du PIB à 1,2 % pour 2023. L'inflation étant nettement supérieure à la hausse du taux horaire du SMIG, c'est ce qui nous a poussé à revoir les tarifs du repas des cantines des écoles publiques d'Aubusson. Nous vous proposons de faire bénéficier une tranche supplémentaire au tarif inférieur à un euro.

Cela représente une économie annuelle, sur la base de 4 repas par semaine et sur 36 semaines de classe :

### BAISSE POUR UN ENFANT EN MATERNELLE SUR UNE ANNEE

- Parents domiciliés à AUBUSSON 113,44€ 182,54€ 270,34€ 381,84€ 0,00€
- Parents non domiciliés à AUBUSSON 139,04€ 215,04€ 311,64€ 0,00€ 0,00€

### BAISSE POUR UN ENFANT EN PRIMAIRE SUR UNE ANNÉE

- Parents domiciliés à AUBUSSON 113,44€ 182,54€ 270,34€ 381,84€ 0,00€
- Parents non domiciliés à AUBUSSON 139,04€ 215,04€ 311,64€ 0,00€ 0,00€

Je rappelle que pour les revenus les plus modestes une aide forfaitaire de 50 ou 70 euros est alloué par enfant et par an par le département, contrairement aux deux dernières tranches qui ne reçoivent aucune aide de l'État, de la Région ou du département.

Par ailleurs, il est à noter que le prix facturé par la cité scolaire via la Région a augmenté. C'est la raison pour laquelle, nous avons dû aussi répercuter la hausse tout en maintenant les prix en-dessous de 1€ pour presque tous les parents.

Aubusson s'inscrit dans une politique sociale fraternelle, nous le démontrons une nouvelle fois ce jour si vous acceptez de modifier le prix des repas. »

**Catherine Debaenst** aurait souhaité une meilleure équité vis à vis des classes moyennes et demande si le nombre de foyers concernés par les modifications à la hausse est connu.

**Michel Moine** répond que peu de personnes à Aubusson sont concernées et qu'elles ne sont pas en difficulté financière comme peuvent l'être les tranches inférieures. L'objectif de la démarche est bien de venir en aide à, ce que Catherine Debaenst appelle, la classe moyenne soit des parents qui ne prétendent à aucune aide d'aucuns organismes.

L'équité est de demander à chacun de payer en fonction de ses revenus et non de demander à des personnes avec peu de revenus de payer la même chose que ceux qui en ont de manière plus importante.

La proposition tarifaire s'inscrit bien dans une démarche sociale de solidarité puisque le prix demandé est largement inférieur au prix réel du service supporté par la collectivité.

Marie-Françoise Hayez précise que 90 à 95 % des foyers dont les enfants mangent à la cantine sont concernés par la tarification sociale. Peu de foyers sont concernés par la tranche 4. Le revenu moyen annuel à Aubusson est de 16 000 €. Des chiffres précis seront transmis.

Jean-Luc Léger fait remarquer qu'il ne faut pas opposer la France qui se lève tôt à ceux qui préféreraient aller au travail mais qui n'en ont pas. Ce genre de discours alimente ce qui peut être dit sur les bénéficiaires du RSA. « *Il faut faire attention à ne pas alimenter un discours qui va nous conduire à la grande catastrophe en 2027* ».

Michel Moine est d'accord avec ces propos.

<b>11 a</b>	<b>Objet :</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION</b> « Aménagement Haut de la Grande Rue »
	<b>Rapporteur</b>	<b>Stéphane DUCOURTIOUX</b>

Le rapporteur informe le conseil municipal des travaux de réaménagement du haut de la grande rue qui participeront à la mise en valeur du centre-ville.

Il s'agit à la fois de rendre sa place au piéton en redimensionnant les trottoirs, tout en améliorant l'accessibilité des commerces, en créant une zone 30 « priorité piétons » en cohérence avec le reste du centre-ville, en facilitant le déplacement des vélos et en incitant le ralentissement des véhicules avec une vitesse limitée à 30 km/h.

Le coût de cette opération est estimé à 955 867,12 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de réaménagement du haut de la Grande Rue pour un montant estimé à 955 867,12 € HT.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 40 %.

**SOLLICITE** tout autre financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération et notamment la DSIL.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES en € HT			RECETTES en € HT	
NATURE		MONTANT	Type de subvention + Taux	MONTANT
I - TERRASSEMENTS		101 345,00 €	DETR 40%	382 346,85 €
II - CANALISATIONS		22 658,00 €		
III - BORDURES ET CANIVEAUX		252 721,00 €		
IV - OUVRAGES DIVERS		44 536,90 €		
V - REMBLAIS - RÉFECTION DE CHAUSSÉE		103 336,80 €		
VI - DIVERS		18 144,00 €		
TRAVAUX SUR RÉSEAUX AEP		110 000,00 €		
RESTAURATION ET REMISE EN EAU FONTAINE		65 000,00 €		
MOBILIERS, AMÉNAGEMENTS PAYSAGER ET VÉGÉTALISATION		70 000,00 €		
I-63a - IMPLANTATION PIQUETAGE URBAIN	3,00 %	16 282,25 €	AUTOFINANCEMENT	573 520,27 €
Imprévus et aléas	5,00 %	40 201,20 €		
Révision de prix index TP01	20,57 %	111 641,97 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>955 867,12 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>955 867,12 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Elodie Malhomme** demande des précisions sur la nature des travaux entrepris Grande Rue.

**Stéphane Ducourtioux** répond que le projet s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés rue des Déportés et dans le bas de la Grande Rue avec une zone 30 et un recalibrage de la voie. Le nombre de stationnement passe de 24 à 22. La circulation des vélos sera facilitée avec une matérialisation spécifique.

**Elodie Malhomme** dit que tous ont hâte de voir la fin des travaux et l'impact en termes de flux commerciaux et fait remarquer l'impact positif des précédents travaux sur l'activité de son commerce. Il faut mettre le paquet sur l'aménagement urbain et le fleurissement pour mettre en valeur la Grande Rue.

**Michel Moine** répond que c'est ce qui a guidé l'action municipale. Suite à la concertation avec les commerçants du haut de la Grande Rue ont été décidé le profil et le tracé de la rue. Cet aménagement va permettre de dégager des atouts pour l'attractivité du commerce. La dynamique d'installation de nouveaux commerces a besoin d'être encouragée.

<b>11 b</b>	<b>Objet :</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION « Cinéma »</b>
	<b>Rapporteur</b>	<b>Stéphane DUCOURTIOUX</b>

Le rapporteur informe le conseil municipal des travaux nécessaires de réaménagement du cinéma Le Colbert.

Après concertation avec l'association « Le Colbert », les objectifs de ces travaux sont d'améliorer la salle de cinéma (rénovation des sols, changement des fauteuils), et d'adapter la configuration du cinéma à la demande de changement de catégorie de l'équipement.

Le coût de cette opération est estimé à 109 061,14 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de réaménagement du cinéma pour un montant estimé à 109 061,14 € HT.

**SOLLICITE** le soutien automatique du CNC ;

**SOLLICITE** tout autre financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération : Contrat de Territoire, Région Nouvelle Aquitaine, CNC.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
NATURE	MONTANT	Type de subvention + Taux	MONTANT
Fauteil Palace 240	64 272,00 €	Soutien automatique Cinéma	51 417,60 €
Taxe parafiscale	115,69 €	CRRTE	ND
Frais de transport	1 017,39 €	Région Nouvelle Aquitaine	ND
Intervention pour pose des fauteuils	5 776,80 €	CNC	ND
Rénovation Sol	37 879,26 €		
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	57 643,54 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>109 061,14 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>109 061,14 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

Elodie Malhomme dit que le confort des cinéphiles sera augmenté.

**12**

**Objet :** LIGNE DE TRESORERIE

**Rapporteur** Jean-Pierre LANNET

Le rapporteur expose que la commune souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 500 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie d'une durée d'un an maximum permettra à la commune de fonctionner le temps de percevoir des recettes attendues.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'OUVRI**R un crédit de trésorerie de 500 000 Euros ;

**D'AUTORISER** le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le contrat à intervenir.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 1</b> Elodie Malhomme
------------------	-------------------	---

Jean-Pierre Lannet précise qu'adopter une ligne de trésorerie permet au maire de solliciter, éventuellement, des organismes bancaires. Cela ne signifie pas qu'elle sera mobilisée.

En cas d'utilisation, la mention des montants utilisés sera portée au compte administratif.

Jean-Luc Léger demande combien va perdre la commune, sur le FCTVA, suite à la décision de ne plus prendre en compte les travaux faits en régie.

Jean-Pierre Lannet rappelle que les travaux en régie sont les travaux effectués par les services techniques de la commune. La perte est estimée à 10 000,00 € pour la collectivité.

Michel Moine rajoute que c'est un mauvais coup porté par le gouvernement aux collectivités et qui suscite l'émotion et l'émoi des associations d'élus, y compris l'association des maires de la creuse. Les communes ont recours à leurs agents pour des travaux en régie pour économiser sur leur budget. Une motion a été déposée par Jean-Luc Léger en assemblée générale pour dénoncer cet état de fait et adoptée à l'unanimité.

Il espère que la voix des élus sera entendue.

**13**

**Objet :**

**TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur Michel MOINE**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de mettre à jour le tableau des emplois, pour tenir compte notamment des recrutements à venir liés aux départs en retraite.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 juillet 2021

Le rapporteur propose à l'assemblée d'adopter les modifications proposées dans le tableau présenté et liées aux nécessités de service :

- Création d'un emploi de catégorie B à temps complet : Rédacteur
- Création d'un emploi de catégorie C à temps non complet :30h : Adjoint technique
- Suppression de 3 emplois de catégorie C à temps complet : Adjoint technique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois arrêté au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

**INVITE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Créée en 2001 par le Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Vu l'exposé du Rapporteur

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉSIGNE** Madame Marie-Françoise HAYEZ, conseillère municipale en tant que correspondant défense de la commune.

*Madame HAYEZ n'a pas participé au vote.*

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

**Comité Syndical du SDEC en date du 16 septembre 2022**

La loi engagement et proximité a instauré des règles relatives à l'information des conseillers municipaux et prévoit que les conseillers municipaux, non membres du conseil de l'EPCI doivent être informés des affaires de l'intercommunalité (article L5211-40-2 nouveau du CGCT).

Cette règle s'applique également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical.

En substance, ces conseillers doivent être destinataires du compte rendu des réunions de l'organe délibérant et du rapport sur les orientations budgétaires et d'activités.

Les documents suivants ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux :

- Le compte rendu du comité syndical du 05 avril 2022,
- La note de synthèse du comité syndical du 16 septembre 2022.

**Intervention de Marie-Françoise HAYEZ sur la culture :**

*« Monsieur le Maire,*

*Mes chers collègues,*

*Je souhaite revenir sur la saison culturelle estivale de la commune.*

*Le tout avait commencé timidement avec une performance débat sur la cryptomonnaie de la Compagnie PAS. Nous n'étions pas nombreux mais les échanges étaient passionnants et j'ai été heureuse d'apprendre et de m'instruire.*

*Les estivales de la passerelle ont permis d'organiser trois expositions : Jean-Paul Huftier, Pierre Marescau, deux peintres abstraits. Nous avons aussi permis à trois architectes paysagistes (Marjorie, Yohan et Wieland) d'exposer leurs travaux et de faire passer un certain nombre de messages : L'Homme fait partie intégrante de la Nature puisqu'il est aussi la nature. Il ne la domine pas, il doit la comprendre pour mieux la préserver.*

*Le Mumo du centre Pompidou fut aussi un véritable succès avec plus de 300 visiteurs de tous les âges. Ce fût un réel plaisir d'accueillir un grand musée parisien à Aubusson.*

*Les journées du Patrimoine avec l'ouverture de la Manufacture Braquenié a été une véritable réussite avec plus de 500 visiteurs en deux jours. Nous tenons le livre d'or à votre disposition pour lire les commentaires.*

*Enfin, la fête de la gastronomie avec l'exposition « A table ! » a permis de mettre en valeur les produits alimentaires creusois. Je dis « produits », mais c'est tellement plus que cela. Ce sont des fruits et des légumes cultivés en Creuse, la viande élevée en Creuse. C'est le travail et le savoir-faire de nos agriculteurs, maraîchers. C'est aussi le savoir-faire et la générosité des toques blanches, des membres de l'association de la Gastronomie de la Creuse, des pâtisseries de l'association du Creusois. Ces derniers ont permis de sublimer les denrées alimentaires. Ils nous ont fait déguster gratuitement les plats. Le tout fût agrémenté par le chant « Honneur au creusois » interprété par l'association Cantate En Fa qui a aussi répondu présente à mes sollicitations. Mes papilles se souviennent encore du velouté de potimarron au boudin grillé. Cette matinée fût un moment fraternel, d'échange, et de partage, tant avec les cuisiniers, les bénévoles qu'avec les visiteurs.*

*Je tiens à remercier toutes les personnes ayant permis ces activités culturelles : en particulier Rolande Léonard qui a spontanément accepté de m'aider dans l'organisation de la journée de la gastronomie. Je pense à Nicole Dechezleprêtre qui relaie les informations culturelles et qui me donne toujours de très bons conseils. Je n'oublie pas les bénévoles pour les journées Européennes du Patrimoine qui sont venus faire des démonstrations de leur savoir-faire et partager leurs souvenirs de salariés de la manufacture :*

- Madame Jacques à la savonnerie*
- Madame Nadia Petkovic à la teinture avec Thierry Roger*
- Madame Océane Masson et Jacquy Moutarde à l'atelier de basse lisse.*
- Mesdames, anciennes lissières à la Manufacture.*

*Sans oublier tous les élus venus accueillir les visiteurs : Monsieur le Maire, Jean Pierre Lannet, Nadine Hagenbach, Mireille Lejus, Jean-pierre Perrier, Gulkiz Demir, Isabelle Dugaud, Annick Bauculat et Michel Gomy. J'espère avoir oublié personne.*

*Je pense aussi, à Chantal Andoque et Edwige Fleury pour toute la communication et le talent pour faire les affiches et les dépliants. Je pense aussi à Agnès Florentin et toujours à Edwige Fleury qui ont su faire revivre Braquenié en mettant en scène tous les objets, en fouillant dans les archives en rédigeant le dépliant de visite et tellement plus. Elles étaient aussi présentes pour accueillir le public pendant cette fin de semaine.*

*Pour l'instant l'exposition A Table ! Se termine samedi à 13 heures avant de retourner aux archives départementales de la Creuse. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour le prêt de ses expositions d'une très grande qualité.*

*L'année prochaine nous recommenceront.*

*Nous commencerons plus tôt avec une exposition entre le 26 avril et le 9 mai dont le titre est « Une famille juive pendant la guerre : Les Wolf » Cette exposition revient sur le parcours de cette famille depuis Baden Baden jusqu'en Creuse, en passant par un exode, une rafle, le départ des enfants en Angleterre pour les mettre à l'abri des régimes fascistes et/ou autoritaires en Allemagne et en France. J'invite les écoles, collèges et lycées de la comcom à venir voir cette exposition. Les enseignants sont invités à prendre contact directement avec la mairie d'Aubusson afin que nous puissions organiser les visites aux heures de leur convenance. J'invite aussi tout le monde à venir aux commémorations de la déportation et de la fin de seconde guerre mondiale. Il faut se rappeler, il faut comprendre, il faut connaître les horreurs, il faut les raconter sans faire de roman national. Il faut... pour que plus jamais cela ne recommence. Pour que plus jamais, nous ne fermons les yeux sur l'extermination d'un peuple. Pour que plus jamais la différence ne soit un motif de rejet, pour que plus jamais nous nous laissions guider par nos peurs, notre ignorance de l'autre, notre ignorance des autres religions, des autres cultures. Je vous invite à venir toujours plus nombreux à toutes les commémorations. La prochaine sera le 11 novembre. Venez avec vos enseignants, vos enfants, vos amis. Venez honorer notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité.*

*J'ai fini. »*

**Céline COLLET-DUFAYS** remercie Marie-Françoise Hayez pour avoir repris la délégation culture lui permettant de se consacrer totalement au numérique et à l'environnement.

- Chantiers environnementaux : retour sur les chantiers du CPIE sur le projet pollinisateur.

- Commission environnement le 12 octobre.
- Projection du film « l'abeille sauvage » le 15 octobre suivi d'une conférence sur les pollinisateurs.
- Rôle des pollinisateurs dans le choix des plantes.
- Annonce du forum de l'environnement le 22 octobre.

**Jean-Luc Léger** demande quelles sont les conséquences de la décision du Tribunal Administratif concernant les aides versées aux commerces et dit espérer que les entreprises aidées n'auront pas à rembourser les sommes perçues.

**Michel Moine** informe le conseil municipal que la commune a saisi la cour administrative d'appel de Bordeaux et précise qu'aucune somme n'a été réclamée à la commune.

**Catherine Debaenst** demande des informations sur le travail réalisé par la chargée de mission Petite Ville de demain.

**Michel Moine** propose que la chargée de missions PVD présente ses travaux lors d'un prochain conseil municipal.

**Michel moine** souhaite un bon anniversaire à Johan Picout et Jacques Moutarde.

**La séance est close à 20h00.**

**Johan PICOUT**  
Secrétaire de séance



**Michel MOINE**  
Président de séance

